

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 OCTOBRE 2021

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Jacques AUBERT, Rémy PARRIER, Carine FROMENT (arrivée à 20h18), Sandrine LABAUME, Héléna CHAFFOIS, Philippe PRINCET, Pascale LEGER, Franck CARRU.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Roger AULAGNE procuration à Gérard GUERIN, Carine FROMENT procuration à Nathalie SAGE (de 20h à 20h18), Frédéric NIEDDU procuration à Hervé MEDINA, Stéphanie JOUVE procuration à Sandrine LABAUME, Blandine FONTAINE procuration à Philippe PRINCET, Florian BETHE.

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHAUVIN

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 AOÛT 2021

Le compte-rendu de la réunion du 2 août 2021 est approuvé.

FONCTION PUBLIQUE

CONVENTION PÔLE SANTE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer les démarches administratives, a décidé de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2022 une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail
- inspection en santé et sécurité du travail - psychologie du travail et des organisations
- coaching

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Carine FROMENT.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'ensemble des élus du Conseil Municipal a reçu un projet de Plan Communal de Sauvegarde. Ce projet actualise la version précédente, datant de l'ancienne équipe municipale.

Il est convenu de travailler en commission sur ce projet de document avant de le faire valider en Conseil Municipal.

FINANCES LOCALES

DEMANDE DE SUBVENTION – CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLÈGE

La commune s'est engagée par délibération du 19 mai 2019 à participer financièrement à la construction du nouveau collège à hauteur de 1 710 544 € et à fournir gracieusement les terrains nécessaires.

Pour financer ce projet, la commune peut solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Pour rappel, la Région s'est engagée à financer à hauteur de 30% de la part communale.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat pour financer la part communale des coûts suivants :

- Terrains pour 111 704 €
- Espaces verts pour 77 153 €
- Parvis du collège pour 845 171 €
- Cheminements piétons pour 28 855 €

Soit un coût total de 1 062 883 € pour lequel l'aide de l'Etat est demandée.

Approuvé à l'unanimité

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créditer des articles budgétaires insuffisamment pourvus du budget assainissement, comme suit :

COMPTES FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
66111	+ 1 100 €	
70611		+ 1 100 €
TOTAL	+ 1 100 €	+ 1 100 €

COMPTES INVESTISSEMENT	DEPENSES
203	+ 11 000 €
2315	- 11 000 €
TOTAL	0 €

Approuvé à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie de Saint Paul Trois Châteaux nous indique que malgré toutes les tentatives de recouvrement, un usager reste redevable de la somme 32,40 € pour des frais de cantine de 2019.

Il est proposé d'admettre en non-valeur cette somme.

Approuvé à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE LA TAXE ORDURES MÉNAGÈRES PAR LES LOCATAIRES

Il convient de faire reverser aux différents locataires, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par la commune pour les logements communaux.

Approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Un vide-greniers a été organisé au bénéfice de l'association Cœur à Cœur nouvellement créée sur la commune. Ce vide-greniers a rapporté à la commune la somme de 712 €.

Monsieur le Maire propose d'augmenter cette somme de 88 € pour atteindre la somme de 800 € à reverser à l'association sous forme de subvention exceptionnelle.

Approuvé à l'unanimité.

PROVISIONS POUR CHARGE

Sur les conseils de la Trésorerie de Saint Paul trois Châteaux, il est proposé de voter une provision pour risques et charges d'un montant de 1 800 € afin de prévoir d'éventuels impayés sur des dettes locatives.

Approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DON D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE

Monsieur Georges POMMIER a exprimé par écrit son souhait de faire don à la commune de la parcelle cadastrée AR 138 lui appartenant.

Cette parcelle située dans le Vieux Village a une superficie de 90 m².
Approuvé à l'unanimité.

CONSTITUTION DE SERVITUDE SUR TERRAIN PRIVÉ

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet d'acte notarié de constitution de servitude sur un terrain privé appartenant à la SAS LIPHI cadastré AK 494.

Cette servitude prévoit l'implantation d'une canalisation nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales. Le droit de passage ainsi concédé à titre de charge réelle et perpétuelle s'exercera sur toute la longueur du fonds servant partant du regard situé au droit du chemin de la Delile et aboutissant dans un fossé situé au droit du chemin de la Berche.

Cette servitude sera constituée d'un tuyau PVC de diamètre intérieur de 300 mm, implanté à 2 mètres de la limite séparative avec les parcelles contiguës situées au sud.
Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ La commune a reçu l'étude de faisabilité concernant la Station d'Épuration de Saint Turquois. La station n'est pas en surcharge hydraulique, il y a très peu d'entrée d'eau claire parasites. Actuellement la capacité résiduelle est de 45 Equivalents Habitants sur une capacité réelle maximum de 260 Equivalents Habitants.
- ❖ Les bilans d'activité de la CCDSP, de son service SPANC et de son service déchets ont été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal pour information.
- ❖ Une borne numérique interactive a été installée à l'entrée du château par la CCDSP.
- ❖ Monsieur le Maire remercie la Commission Jeunesse et Sport pour l'organisation de la matinée « Nettoyons la Nature » du 25 septembre 2021 qui a été une belle réussite. Les bénévoles qui sont venus participer à cette action sont également remerciés.
- ❖ Le logo créé pour la Commission Jeunesse et Sport est présenté à l'assemblée. Gérard Fescourt est remercié pour la création bénévole de ce logo.
- ❖ Les syndicats des lotissements du Grand Murin et de la Tuilière souhaitent rétrocéder leurs voiries et leurs réseaux à la commune. Ces demandes sont soumises à l'avis du conseil municipal qui unanimement refuse la rétrocession.
- ❖ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va faire partie du groupe de travail qui va élaborer l'arrêté inter-préfectoral « Arrêté de Protection des Habitats Naturels » pour protéger les ripisylves du Lez afin de coordonner la réglementation du Vaucluse et de la Drôme.
- ❖ Madame Mireille Ulpat, agent titulaire de la commune, est en arrêt maladie depuis juillet 2018. L'agent vient d'être reconnu inapte définitivement à toutes fonctions. La commune va donc devoir la licencier pour inaptitude.
- ❖ Le prochain bulletin municipal est en cours de rédaction. Il sera distribué début décembre.
- ❖ La fête foraine des vendanges aura lieu le week-end des 9 et 10 octobre.
- ❖ Monsieur Princet demande où en est le dépôt du permis de construire des bâtiments avec toitures en panneaux photovoltaïques. Le projet est toujours en cours d'élaboration et la commission d'urbanisme sera la première informée quand le dossier de demande de permis de construire sera déposé.
- ❖ Monsieur Princet demande quel montant est finalement voté par la Région pour participer à la part communale du financement du nouveau collège. La commune n'a

pas eu d'autres éléments depuis les informations communiquées lors du conseil municipal du 6 juillet 2021.

- ❖ Monsieur Princet demande où en sont les 2 recours déposés d'une part contre la commune par M. et Mme Villet pour un dossier d'urbanisme et d'autre part contre le projet de déviation de la RD 94. La commune a fait appel à un avocat afin de répondre au recours amiable déposé par M. et Mme Villet. Nous n'avons pas de retour pour le moment. Concernant la déviation, ce dossier est du ressort de la Préfecture et du Département de la Drôme et nous n'avons pas d'éléments nouveaux.
- ❖ Monsieur Princet demande à Monsieur Chauvin, adjoint à l'urbanisme pourquoi le dossier d'élaboration du PLU n'avance pas plus vite. Monsieur Chauvin indique qu'il n'a pas pu faire avancer le dossier plus rapidement et qu'il va recontacter le bureau d'études.
- ❖ Monsieur Carru demande quelle a été la position des élus de Suze la Rousse lors du vote des taux d'imposition de la Communauté de Communes qui ont subi une forte augmentation. Monsieur le Maire indique que les 2 conseillers communautaires de Suze la Rousse ont voté favorablement les taux puisqu'ils étaient justifiés par un besoin de financer les engagements de la CCDSP, en particulier pour le déploiement de la fibre optique.

La séance est levée à 22 heures.